

**DECISION DU MAIRE N°2024-148
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION - ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET YVES DURAND - DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES HAUTES TERRES 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DECIDE

Article 1 : Une convention de participation est conclue avec Monsieur Yves DURAND dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2024.

Article 2 : Les modalités de représentation des spectacles sont définies dans la convention susvisée. Monsieur Yves DURAND assurera des animations contées dans les rues de la Ville, le Dimanche 23 Juin 2024 à 12h30, 14h45, 16h00, 17h45.

Article 3 : Cette prestation est consentie moyennant le tarif de 715,92 €.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le **15 OCT. 2024**

Transmise à la Sous-Préfecture
de Saint-Flour

le **11 OCT. 2024**

Fait à Saint-Flour, le 08 Octobre 2024

Le Maire,



Philippe DELORT



CONVENTION DE PARTICIPATION

ENTRE

- Yves DURAND, auto-entrepreneur (numéro siret : 34255090200023), Le Moulin de Madame – 32, route de Lapeyre – 12 400 SAINT-AFFRIQUE,

ET

- La Ville de Saint-Flour (15100) représentée par Monsieur Philippe DELORT, Maire de Saint-Flour, dûment habilité par la délibération N°01/02/2021-02, en date du 01/02/2021, portant délégation de pouvoirs au Maire,
d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

A l'occasion de l'édition 2024 du festival des Hautes Terres, Yves DURAND assurera des animations contées dans les rues de la ville, le dimanche 23 juin, à 12h30 – 14h45 – 16h00 – 17h45.

Article 2

La Ville de Saint-Flour s'engage en contrepartie à :

- rembourser les frais attachés à la tenue de cette animation pour un montant de **715,92 euros** (600 euros de cachet + 115,92 euros de frais de déplacement).

Article 3

La Ville de Saint-Flour déclare avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à la tenue de ces animations.

Article 4

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 5

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 6

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application du contrat, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de ce contrat devra être porté devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Saint-Flour, le **15 OCT. 2024**

Pour la Ville de Saint-Flour,

Le Maire,



Philippe DELORT

L'artiste,

Auto-Entrepreneur,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves DURAND', written over a horizontal line.

Yves DURAND

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 11 octobre 2024 15:50
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-148

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-148, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20241011-2024-148-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-148

Objet : Convention de participation - Entre la Ville de Saint-Flour et Yves DURAND - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2024

Date de décision : 11/10/2024

Date de transmission : 11/10/2024

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 15 octobre 2024 10:31
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-148

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-148, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20241015-2024-148-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-148

Objet : Convention de participation - Entre la Ville de Saint-Flour et Yves DURAND - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2024

Date de décision : 15/10/2024

Date de transmission : 15/10/2024

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>